

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	23
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme MOREAU, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à M.MAUPASTE, RATILLON (Menetou-Couture) à M.SAUVAGNAT.

Délibération n° 26/2022

SECRETAIRE : M. LAURENT

**Autorisation d'encaissement du
remboursement « sinistre grêle »
Assurance**

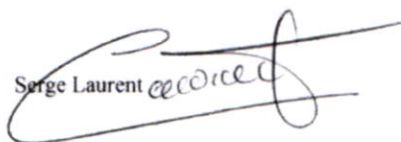
M. Le Président explique que suite aux réparations effectuées sur la pompe à chaleur après l'épisode de grêle de juin 2021, il est aujourd'hui nécessaire, sur demande du SGC de Saint Amand, de prendre une délibération autorisant l'encaissement du remboursement de l'assurance.

Le conseil communautaire à la majorité des présents :

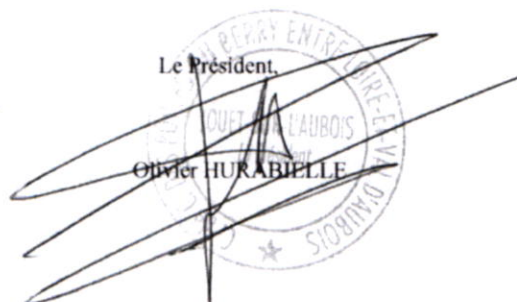
- Autorise les encaissements du remboursement du sinistre grêle pour un montant total de 13 876.26€,
- Autorise le Président à signer les documents nécessaire à cet encaissement..

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 11 juillet 2023.

Le secrétaire de séance,

Serge Laurent 

Le Président,


Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	23
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme MOREAU, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à M.MAUPASTE, RATILLON (Menetou-Couture) à M.SAUVAGNAT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 27/2023

**Décision modificative
Budget PRINCIPAL**

Compte tenu de la notification définitive du montant de la compensation TVA attribué à la CDC au titre de 2022 pour 995 103€. La CDC ayant perçu 1 004 338€ sur l'année 2022, il convient de régulariser comptablement l'écriture (un trop perçu de 9235€).

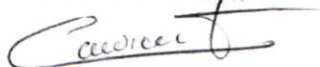
Le Président propose de virer les sommes suivantes

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	FCT. Opé.	Montant	Compte	FCT. Opé.	Montant
Fournitures de petit équipement	60632	020	-2 235,00			
Fonds de péréquation des ressourc				732221	020	7 000,00
Reversements, restitutions et prélè	7398	020	9 235,00			
Fonctionnement			7 000,00			7 000,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
- **ACCEPTE** les modifications de crédits ci-dessus.

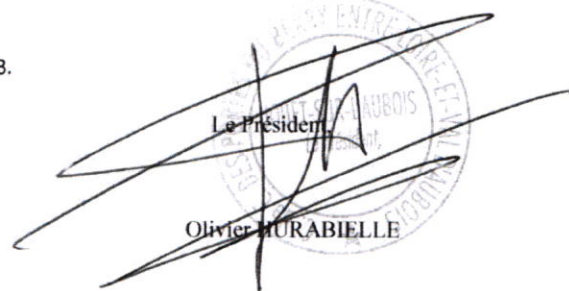
Pour extrait conforme,
Fait à Jouet sur l'Aubois, 11 juillet 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président



Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	23
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

Délibération n° 28/2023

**Modifications REGIE D'AVANCE
BUDGET ENFANCE JEUNESSE
FAMILLE**

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme MOREAU, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à M. MAUPASTE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. SAUVAGNAT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

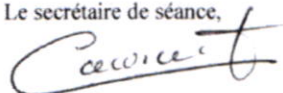
M. le Président rappelle qu'une régie d'avances a été créée afin de pallier aux petites dépenses ponctuelles et imprévues qui peuvent survenir à l'occasion d'une sortie, il propose aujourd'hui d'augmenter le montant de cette régie d'avances à 600 euros. De plus, il propose le changement de titulaire (régisseur) suite à l'arrivée de Mme Goussot, sur la régie d'avance.

Le conseil communautaire à la majorité des présents :

- **Autorise l'augmentation du montant de la régie d'avance à 600€.**
- **Autorise le changement de titulaire et de nommer Mme GOUSSOT régisseur.**
- **Autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 11 juillet 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent



Olivier HURABIELLE

Publié le 27/07/2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	23
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

Délibération n° 29/2023

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

**Modifications REGIE DE RECETTE
BUDGET ENFANCE JEUNESSE
FAMILLE**

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme MOREAU, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à M. MAUPASTE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. SAUVAGNAT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

M. le Président rappelle qu'une régie de recettes a été instituée à la création du Centre de Loisirs pour assurer l'encaissement des produits liés à cette compétence. Il propose le changement de titulaire (régisseur) suite à l'arrivée de Mme Goussot, sur la régie de recette.

Le conseil communautaire à la majorité des présents :

- **Autorise le changement de titulaire et propose de nommer Mme Goussot régisseur.**
- **Autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 11 juillet 2023.

Le secrétaire de séance,

Serge Laurent

Le Président,

Olivier HURABIELLE

Publié le 27/07/2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	23
Votants	27

Délibération n° 30/2023

**CLOTURE REGIE
BUDGET ENFANCE JEUNESSE
FAMILLE**

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseille lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme MOREAU, GAUDRY (Marseille lès Aubigny) à M. MAUPASTE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. SAUVAGNAT.

SECRETARE : M. LAURENT

M. le Président informe de l'appel de M. Pichot du SGC de Saint Amand Montrond, le 27 juin 2023, informant de l'existence d'une régie de recettes attaché au budget principal, inactive depuis plusieurs années.

En conséquence de cette inactivité, M. Pichot nous informe qu'il est nécessaire de clôturer cette régie.

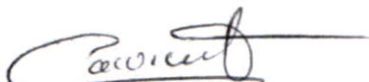
Vu l'avis favorable de Mme Bourgoignon du 11 juillet 2023,

Le conseil communautaire à la majorité des présents :

- **Autorise la clôture de la régie de recette du budget principal (SAN 410)**
- **Autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 11 juillet 2023.

Le secrétaire de séance,


Serge Laurent


Le Président
Olivier HURABIELLE

Publié le 27/07/2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Entre Loire & Val d'Aubois

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	23
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme MOREAU, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à M. MAUPASTE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. SAUVAGNAT.

Délibération n° 31 /2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

Répartition du FPIC

En 2022, La CDC des Portes du Berry avait décidé de répartir le FPIC selon la répartition de droit commun.

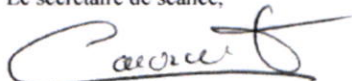
M. le Président propose pour cette année de répartir le FPIC selon la répartition de droit commun établi par la Préfecture,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré,

- ACCEPTE à l'unanimité des présents, la répartition « de droit commun ».

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 11 juillet 2023.

Le secrétaire de séance,


Serge Laurent

Le Président,


Olivier HURABIELLE

Publié le 27/07/2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	23
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme MOREAU, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à M. MAUPASTE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. SAUVAGNAT.

Délibération n° 32/2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

**Installation vidéo protection
Siège social et bâtiment enfance**

M. le président propose au conseil communautaire d'installer un système de vidéo surveillance au siège social et au bâtiment enfance afin de sécuriser les sites.

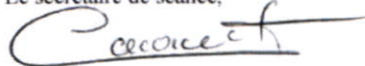
Il indique que trois devis ont été réalisés et propose de retenir l'offre de l'entreprise ATN, plus avantageuse financièrement, pour un montant de 5 656.38 € TTC pour le siège social et 4 388.11€ TTC pour le bâtiment Enfance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide d'autoriser l'installation de système de vidéo surveillance sur le siège social pour un montant de 4713.65 €HT soit 5656.38 € TTC et le bâtiment enfance pour un montant de 3656.76€ HT soit 4388.11 € TTC.
- DIT qu'il conviendra de faire la demande d'autorisation à la préfecture
- DECIDE d'habiliter les personnes suivantes :
 - Pour le Bâtiment Enfance: Mme GOUSSOT, M. MANCION, M. SAUVAGNAT et M. HURABIELLE.
 - Pour le siège social Mme JEZEQUEL, M. LAURENT, M. SAUVAGNAT et M. HURABIELLE.
- AUTORISE M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 11 juillet 2023

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	23
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

Délibération n° 33/2023

CREATION POSTE ADJOINT D'ANIMATION

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme MOREAU, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à M. MAUPASTE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. SAUVAGNAT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des compétences de la CDC et de la charge de travail du personnel en poste, il convient de renforcer les effectifs du service ENFANCE JEUNESSE FAMILLE.

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 9/35ème pour assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs à compter du 01/09/2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation, au grade d'adjoint d'animation.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 356.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier le tableau des emplois en ajoutant un adjoint administratif à temps non complet à raison de 9/35ème.
- **AUTORISE** M. le Président à signer les documents afférents à cette décision.

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

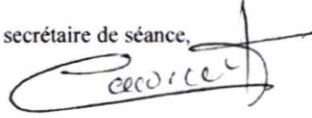
Publié le

ID : 018-200011781-20230711-DEL332023-DE

S²LO

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 11 juillet 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE

Publié le 27/07/2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	23
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme MOREAU, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à M.MAUPASTE, RATILLON (Menetou-Couture) à M.SAUVAGNAT.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 34/2023

ALSH
Mini séjours session estivale
2023

M. le Président présente les projets de mini séjours pour la session estivale 2023.

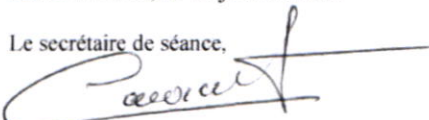
PERIODES	GRUPE / EQUIPE	PROIETS MINI SEJOURS	PARTENAIRES et ACTIVITES
Du 18 au 21 juillet	Groupe 7/8 ans	Saxy Bourdon Centre de vacances "les Simonots"	Centre de Vacances
	16 Places	Mini Séjour Ferme pédagogique	Hébergement en gîte
	3 animateurs	Tarif 4 jours pension complète et activités= 3285€	Atelier Mini Ferme Location VTT Randonnée avec les Anes
Du 01 au 05 août	Groupe 9/12 ans	Goule	Le Village Loisirs de Goule
	12 Participants	Mini Séjour Nautique	Initiation à la Navigation Initiation au Catamaran
	3 animateurs	Tarif 4 jours hébergement et activités = 1432,42€	
Du 24 au 25 juillet	Groupe 10/13 ans	MX Activités	MX Activités
	10 participants	Mini Séjour Moto	Stage découverte Moto 5h/)
	2 animateurs	Tarif 2 jours = 1240 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **VALIDE**, à l'unanimité des présents les mini séjours pour la session estivale 2023.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 11 juillet 2023.

Le secrétaire de séance,


Serge Laurent

Le Président


Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	23
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme MOREAU, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à M.MAUPASTE, RATILLON (Menetou-Couture) à M.SAUVAGNAT.

Délibération n° 35/2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

Projets contrat de territoire

M. le président propose au conseil communautaire d'inscrire les projets suivants dans le contrat de Territoire:

Nature du projet	Coût estimatif	Subvention estimée
Aménagement extérieur Bâtiment	180 000	144 000
Construction local stockage	150 000	120 000
Installation de bornes pour camping cars	120 000	36 000
Aménagement pour maisons domotiques	42 000	16 000
Construction Gendarmerie Jouet/L'Aubois	nc	54 300
Construction Gendarmerie La Guerche/	nc	54 300
Aménagement du Port à Marseilles les	nc	54 300

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide d'inscrire les projets ci-dessus dans le contrat de Territoire pour un montant prévisionnel de subvention de 478 900€.

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

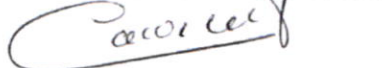
ID : 018-200011781-20230711-DEL352023-DE

S²LO

- DIT qu'il conviendra de missionner le CIT pour les projets de création d'un local de stockage d'intérêt communautaire et pour le projet d'aménagement extérieur au bâtiment Enfance.
- Autorise M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 11 juillet 2023

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent



Le Président

Olivier HIRABIELLE

Publié le 27/07/2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme MOREAU, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à M. MAUPASTE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. SAUVAGNAT.

SECRETARE : M. LAURENT

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	23
Votants	27

Délibération n° 36/2023

Délégation du droit de préemption
urbain au Président de la CDC

Objet : Délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur le territoire de la Communauté De Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois du conseil communautaire au Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-9,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 211-1 et L. 211-2, R. 211-1 à R. 211-8 et R. 213-1 à R. 213-3,

Vu la délibération n° 67/2021 du 25 octobre 2021 du conseil communautaire instaurant le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les secteurs du territoire intercommunal situés en zones U et AU du PLUi approuvé en date du 29/03/2021 et la délégation de l'exercice de Droit de Préemption Urbain aux communes membres, pour leur territoire et pour les opérations relevant de compétences communales sur les secteurs situés en zones U et AU à l'exception des zones Ue, 1AUe et 2AUe,

Considérant que suite à l'instauration de ce Droit de Préemption Urbain (DPU), le conseil communautaire de la communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois est compétent pour exercer le droit de préemption urbain pour les opérations relevant de sa compétence et pour les opérations situées en zones Ue, 1AUe et 2AUe du PLUi approuvé en date du 29/03/2021,

Considérant que pour cela il doit se prononcer par délibération motivée,

Considérant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut, par délégation de son organe délibérant, être chargé d'exercer, au nom de l'établissement, les droits de préemption, ainsi que le droit de priorité, dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme,

Considérant que dans ce cas la délégation consentie par le conseil communautaire au Président pour exercer le Droit de Préemption Urbain est une délégation exclusive du pouvoir,

Considérant alors que tant que le conseil communautaire n'a pas abrogé ou modifié cette délégation, le Président sera seul compétent pour édicter, par arrêté, la décision de préemption.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

-DONNE délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain au Président pour les opérations relevant de sa compétence et pour les opérations situées en zones Ue, 1AUe et 2AUe du PLUi approuvé en date du 29/03/2021,

-DIT que le Président devra rendre compte de l'exercice de cette compétence à la plus proche réunion de l'organe délibérant,

-DIT qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable au siège de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du Code de l'Urbanisme pour les préemptions qui auront été effectuées.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 11 juillet 2023.

Le secrétaire de séance,

Serge Laurent

Le Président,

Olivier HURABILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	23
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), LIANO (Menetou-Couture), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois) à Mme MOREAU, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à M. MAUPASTE, RATILLON (Menetou-Couture) à M. SAUVAGNAT.

Délibération n° 37/2023

SECRETARE : M. LAURENT

**Projet de construction d'une unité
de production photovoltaïque au
sol sur la commune de Torteron
Avis sur le volet environnemental**

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L122-1 et R122-7,
Vu les pièces fournies dans le dossier de permis de construire PC N°01826522j0005
Considérant les diverses études d'impacts réalisées sur les parcelles concernées,
Considérant les aménagements programmés,
Entendu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents :

- émet un avis favorable au volet environnemental du projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol sur la commune de Torteron
- Charge le Président de transmettre le présent avis aux services préfectoraux et au Maire de Torteron.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 11 juillet 2023.

Le secrétaire de séance,


Serge Laurent


Le Président,


Olivier HURABIELLE

Publié le 27/07/2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>